

17

Le transfert de responsabilité : une violence silencieuse.

Maren ULRIKSEN-VIÑAR

Pour avoir recours à la pensée, à l'utilisation de la capacité d'analyse, qui permettent l'approche scientifique d'une problématique, l'observateur doit être capable de se situer à une distance optimale de son objet d'analyse, ni trop impliqué ni trop indifférent.

Le travail social nous place toujours, si on veut être cohérent avec ses objectifs, à une grande proximité des personnes dont on s'occupe. Au delà de la compétence technique, c'est la personne même du travailleur social qui est l'instrument fondamental de son travail.

Le style et la qualité humaine de la personnalité préalable, façonnés par la formation professionnelle, organisent la capacité à établir des liens étroits, chaleureux et solidaires avec le public, tout en gardant une position éthique garante d'un support efficace et d'une proximité non intrusive. La position et l'acte professionnels sont légitimés par son rapport à la loi et à l'institution.

Le droit d'Asile en Europe, sujet complexe d'entrecroisement des discours, des politiques, d'acteurs sociaux partenaires ou adversaires, a été soumis à une analyse, encadré par la coïncidence collective d'un engagement de lutte pour une démocratie radicale. Le Groupe de Genève s'est engagé dans une des formes de lutte : penser, parce que "penser, c'est déjà changer". Mais nous savons tous que la production de pensée est largement influencée par la reconnaissance de valeur (sociale, éthique) du sujet en question, surtout quand nous y engageons notre vie personnelle, notre travail et nos idéaux.

Les analyses intelligentes, créatives, profondes d'un sujet ont une grande force d'attraction sur les interlocuteurs, liée au plaisir intellectuel qu'elles provoquent. On peut, comme à l'occasion de la rencontre du Groupe de Genève, suivre la démarche de pensée de l'orateur et partager un sentiment de satisfaction et de complétude, même si elle est illusoire et fragile, induite par l'ouverture aux nouvelles connaissances. Plaisir élargi par la chute des barrières linguistiques, des différences culturelles et d'appartenance nationale.

Un tournant dans ce sentiment de satisfaction apparaît lors des présentations des témoignages des personnes engagées directement auprès des requérants d'asile ou des exilés de certaines régions de la planète. Un malaise saisit le corps et l'esprit quand on entend l'expérience de désobéissance civile d'une institutrice en Suisse à propos d'un refus d'asile et du refoulement de Kurdes. Ou quand écoute le témoignage angoissé d'un travailleur social sur les épuisantes démarches d'accompagnement du demandeur de refuge, devenues absurdes et inefficaces face à l'impénétrable jungle administrative. Le malaise profond, l'inquiétude, le pessimisme, s'installent dans l'audience, comme dérangement psychique d'une qualité affective connue et inquiétante, dont la consistance nous renvoie (dans notre cas) à la mémoire de l'inéluctable d'autrefois. Le souvenir traumatique de l'expérience de la persécution et de l'exclusion pratiquée par les dictatures de l'Amérique latine, nous revient avec force.

Le noyau dur de la problématique, la légalité réelle ou fictive du droit d'asile en Europe, se pose au sein même de la rencontre au niveau de l'expression de désarroi et d'angoisse exprimée par les participants directement engagés dans le travail quotidien avec les demandeurs d'asile, et par les réfugiés eux-mêmes. Ce sont eux qui, abandonnés par le tiers garant de la légitimité de leur travail, l'Etat et le pouvoir politique, se trouvent confrontés à une relation violente, de corps à corps, avec les réfugiés. L'Etat se dessaisit de sa responsabilité, et son discours devient un paradoxe qui se joue au niveau local, entre des acteurs désignés. La contradiction entre le discours politique et les actes administratifs d'abandon, de disqualification et de dévalorisation installent l'exclusion effective des acteurs sociaux locaux. La frontière, qui exclut et rejette dans un dehors (hors-loi), est mise en place à partir d'une opération négative de soustraction : un non-recevoir à la demande d'asile. L'obstruction systématique, exprimée par des actes tels que l'absence de budget, reste en silence, désavoué par le langage institutionnel.

Par le moyen de cette opération de caractère pervers, d'abandon du fonctionnaire et d'obstruction de la tâche assignée - rendre efficace l'application de la loi du droit d'asile politique -, l'Etat place le travailleur de base, à l'origine d'une violence, à l'origine du refus de ce droit. L'Etat, par un acte d'omission, transfère et se décharge de sa responsabilité. Le travailleur se voit exclu, dévalorisé, au même titre que le requérant d'asile ou le réfugié.

La violence de l'Etat exercée par l'exclusion-omission opère comme un vœu de mort sur le professionnel engagé, identifié aux valeurs humaines et légales du droit d'asile. Contraint à une option binaire, obéir et se soumettre ou désobéir, il sera poussé à être acteur d'un conflit qui menace son intégrité psychique. Soit il garde la cohérence avec ses idéaux et assume les conséquences du conflit avec le pouvoir, soit, il se plie au pouvoir, et se modifie lui-même par une mutilation psychique. Les deux options, toujours conflictuelles, ont un coût psychique avec des conséquences non prévisibles.

S'il veut récupérer une place de reconnaissance dans l'institution, le travailleur n'a d'autre alternative qu'adhérer au choix marqué par le pouvoir politique, à savoir, installer la frontière d'exclusion entre lui et le demandeur d'asile. Le retour de violence induite chez l'exclu, s'adresse à celui qui représente l'institution, celui qui verbalise et provoque le "non lieu" à la demande.

Si, au contraire, le travailleur social décide de maintenir ses valeurs éthiques et ses idéaux, et défendre les droits des requérants d'asile, il se retrouvera seul face à la souffrance de l'autre. Le conflit est inévitable; essayons de regarder de l'intérieur. Le fonctionnaire - s'il n'est pas déjà au chômage, transformé en bénévole - apparaît comme le délégué-

représentant du pouvoir de l'Etat et, partant, de la loi. Mais il n'en est rien, il n'est qu'un nom déchu de signification. Sa parole, masque d'un vide, est vouée à l'échec. La culpabilité déclenchée chez le travailleur social mis dans cette situation de "double blind", est la preuve incarnée de la réussite de ce transfert de responsabilité du pouvoir politique au citoyen, transfert qui l'oblige à mettre sa propre personne pour remplir le vide institutionnel. L'angoisse induite par la détresse et le non-sens pousse aux actes souvent inefficaces et contradictoires, pour essayer d'alléger la tension psychique.

Un autre mouvement de protection assez fréquent s'exprime par la paralysie et l'inhibition qui ouvre la porte à la dépression. La pensée est toujours compromise par la violence désorganisée de l'injonction paradoxale. Ce sont autant de figures tragiques de l'aliénation.

Le conflit entre les acteurs est inévitable. Le seul recours qui reste au travailleur social, sa parole personnelle, est insuffisante pour résoudre et calmer, par exemple, la tension d'une menace d'expulsion. Tous les deux, débordés par l'urgence d'une demande qui ne trouve pas d'issue, sont jetés, au-delà de la frontière des citoyens à part entière, dans le "sous-monde" (quart-monde ?) des marginaux, exclus de la société.

A consulter de l'auteur (en français) :

« La transmission de l'horreur », J. Puget et al, 1989, *Violence d'Etat et psychanalyse*, Paris, Dunod, 122-151.

Viñar M. et M. (1989) : *Exil et Torture*, Paris, Denoël.

Un mois plus tôt, un bruit avait couru parmi les réfugiés. Une femme, sans même aviser son mari, était retournée à pied, seule, au pays. Elle voulait revoir la tombe de son fils, tué au village avant l'exode. Elle y parvint à bout de forces, et trouva une bourgade entièrement ravagée, disloquée, déserte. Elle mourut sur la tombe de son fils, où des passants la découvrirent. Ces inconnus prirent soin de sa dépouille, et l'enterrèrent aux côtés de l'enfant perdu. La nouvelle avait pu remonter jusqu'au camp, ici, en exil. Mais dès son départ, les femmes savaient qu'elle ne reviendrait pas, et elles enviaient secrètement son courage : elle avait su retrouver la source de la montagne blanche, et rejoindre le cimetière natal...

Sayd Bahodine Majrouh, *Chants de l'errance*

Ce texte a été lu par Yvette Théraulaz lors de la soirée publique de la rencontre de Genève de septembre 1993